

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 27 février 2023 à 20h00**  
**Présidence : M. Christophe Fürer**  
**Salle du Conseil**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire du Conseil, et aux représentants de la Presse et du public, le président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. 9 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Rapport de la Commission d'urbanisme sur le concept d'aménagement des Communaux de la Municipalité
6. Préavis 01-2023 : Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom).  
Nomination d'une Commission
7. Préavis 02-2023 : Règlement sur l'usage du domaine public.  
Nomination d'une Commission
8. Préavis 03-2023 : Règlement sur les équipements communautaires. Nomination d'une Commission
9. **Projet de statuts de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du District de Morges – nomination d'une commission consultative**
10. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié avec l'ajout du point 9 accepté à l'unanimité**

**1. Appel :**

40 Conseillers participent à la séance, 9 excusés (M. V. Bovet, M. R. Favre, Mme M. Gaget, Mme S. Jara, M. G. Knigge, M. J.-F. Lange, M. E. Piguet, M. M. Thomson, M. S. Thury), 1 absent (M. V. Payot). Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 :**

Pas de correction demandée.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### **3. Communications du Bureau du Conseil :**

#### **- M. C. Fürer – président :**

Nous allons continuer à utiliser le micro comme lors des séances précédentes. On a inversé les micros, ainsi le micro sans fil, qui est plus près du récepteur a été placé dans la salle, le micro avec fil est sur le devant de la salle, on espère que ça coupera moins.

On m'a fait remarquer à juste titre que l'utilisation des prénoms et du tutoiement dans nos échanges pouvait donner une impression de favoritisme ou de connivence. Je vous prierai donc d'interpeller les personnes par leur nom de famille et de maintenir le vouvoiement, cette remarque est aussi valable pour votre serviteur.

Je vous rappelle que pour les rapports de Commission, un seul exemplaire original papier est à présent demandé, celui-ci peut nous être remis en main propre le soir de la séance pour autant que la version informatique nous soit parvenue pour la date butoir de transmission de ce rapport.

Les votations du 12 mars sont annulées par manque d'objet.

Dans le budget 2023 l'an passé, vous avez accepté l'acquisition d'une machine pour le décompte automatique des bulletins. L'achat est en cours entre la Municipalité et le Bureau. On aimerait bien mettre en place ce système pour les prochaines votations du 18 juin et au plus tard pour les élections fédérales d'octobre.

La fenêtre de l'Avent du Conseil a eu lieu le vendredi 23 décembre et je voulais encore remercier toutes celles et ceux qui nous ont aidé et qui ont contribué au succès de cet événement.

L'année passée vous avez été invités à reverser vos jetons de présence de la séance de décembre aux Cartons du Cœur sur une base volontaire et l'association des Cartons du Cœur de Morges vous en remercie et a envoyé la lettre affichée à la Municipalité.

<b>Séances CC 2023</b>	<b>Remise des rapports</b>	<b>Commentaires</b>
<b>27 février – 20h</b>	<b>15 février</b>	
03 avril – 20h	22 mars	
22 mai – 20h	10 mai	
19 juin – 19h	7 juin	Repas de fin d'année
11 septembre – 20h	30 août	
30 octobre – 20h	18 octobre	
11 décembre – 19h	29 novembre	Apéritif de fin d'année

**Votations 2023** : ~~42 mars~~ // 18 juin // 22 octobre (Elections fédérales)  
// 12 novembre (2ème tour Elections fédérales // 26 novembre

### **4. Communications de la Municipalité :**

#### **a) M. J.-M. Fernandez - syndic :**

Le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un EMPD (exposé des motifs et projet de décret) demandant un crédit d'investissement de

CHF 69'280'000.- pour financer l'acquisition des biens-fonds c'est-à-dire 4 parcelles où se situent le gymnase ainsi que le centre sportif. Il est précisé je cite «sa pérennisation et son autonomisation sont essentielles pour assurer l'adéquation entre le besoin et la capacité des classes gymnasiales pour les décennies à venir ». Si le Grand Conseil donne son aval, le gymnase d'Etoy sera indépendant dès la rentrée 2023. Pour information nous travaillons également sur un cheminement pour rejoindre la gare d'Allaman depuis le pont du ciel. Le chemin prévu accordera la priorité aux piétons et les vélos seront tolérés. Un groupe de travail a été formé avec les instances cantonales à cet effet.

- M. F. Chappuis : J'aimerais féliciter le syndic à propos de l'heureux processus concernant l'ex GEMS, je sais que ça n'a pas été facile entre des Qataris et un fonds d'investissement du Luxembourg. Est-ce que le syndic peut nous donner quelques informations sur les tribulations qu'il a eu avec le Canton ? En tous cas félicitations.

- M. J.-M. Fernandez – syndic : Merci pour vos félicitations, la Municipalité est associée mais on n'y est pas pour grand-chose quelque part, même s'il y a eu pas mal de discussions sur cette affaire. Vous comprendrez cependant qu'il y a des choses qui doivent rester au niveau cantonal.

**b) Mme T. Séverin :**

Un bref retour sur la soirée de restitution de la démarche participative que nous avons lancée dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal. Cette soirée s'est tenue juste avant les relâches, nous avons eu le plaisir d'accueillir une petite cinquantaine de participants. Une soirée très riche : un premier moment de présentation des résultats du sondage et de l'atelier, un deuxième moment de discussion questions-réponses, et une troisième partie durant laquelle tous les participants ont pu consulter des affiches qui condensaient les 565 propositions que nous avons reçues dans le sondage et pendant laquelle chacun a pu exprimer sa préférence ou son intérêt particulier pour certains projets. Ça a assez bien fonctionné. Il y avait une affiche pour chacun des 4 thèmes. Actuellement nous sommes en train d'intégrer ces constats dans le Plan Énergie Climat pré-définitif au sein de la Municipalité avec Thibaut Tribolet qui nous accompagne. Ce plan devrait être terminé d'ici la fin du printemps et nous pourrons alors vous le présenter. Nous n'allons pas revenir plus en détails ce soir sur cette présentation, tout le monde était convié à y participer et les présentations seront en ligne ces prochains jours sur notre site internet.

**c) M. J.-M. Schlaeppli :**

Si vous ne savez pas quoi faire le 25 mars dès 09h, on vous attend volontiers autour de la salle polyvalente pour la journée « Coup de balai ». Cette fameuse journée reportée à plusieurs reprises à cause du COVID, va cette fois avoir lieu. Il y aura plusieurs activités : une course aux déchets pour les plus sportifs d'entre vous et au niveau ramassage des déchets on a mis des exemples : route de la Plantay, route de l'Industrie, zone des Communaux... On vous attend nombreux, en

famille... A cette date sur la zone des Communaux il y aura aussi d'autres activités : journée des bibliothèques à partir de 10h, et l'après-midi des animations au centre des Jeunes. Réservez cette date car c'est important pour nous qu'il y ait une bonne participation et d'ici-là, ce qu'a nettoyé la bise ce weekend sera de retour.

**d) M. R. Corthay :**

**Salle triple**

Nouvelles attributions depuis la dernière séance du Conseil :

- Fourniture appareils sanitaires : attribuée à l'entreprise SANEO by Bringen SA, Bulle ;
- Système de fermeture : attribué à Gétaz-Miauton SA, Bulle ;
- Chapes : attribuées à Laik SA, Forel (Lavaux).

Présentation de photos du démontage de la grue, du nettoyage intérieur par la balayeuse communale, des plafonds équipés des engins de gym en toiture, aperçu du local technique et du local électrique, et affichage du projet du marquage au sol intérieur.

Les éventuels dégâts dus à la forte bise du weekend passé sont à suivre car il y a une partie des échafaudages côté Lausanne qui se sont appuyés contre la façade.

L'adjudication de la cuisine s'est faite avec CHF 40'000.- supplémentaires, le montant « divers et imprévis » de CHF 266'000.- est épuisé depuis novembre, l'augmentation des matières premières est aujourd'hui estimée à CHF 475'000.- (CHF 432'000.- en décembre) L'estimation budgétaire actuelle est de CHF 15'143'729.- ce qui correspond à une augmentation de 4.26% (panneaux photovoltaïques supplémentaires en toiture inclus).

- Mme S. Thury : Est-ce qu'il est prévu de partager le projet de marquage avec les sociétés de l'USL pour vérifier leurs demandes par rapport à leurs sports lors de la prochaine Assemblée ?

- M. R. Corthay : C'est prévu mais nous attendons le projet de marquage définitif avant de l'envoyer à toutes les sociétés sportives pour contrôle.

- Mme S. Thury : Avant que le marquage soit fait ?

- M. R. Corthay : Exactement. Avant de passer au marquage il nous faut encore réaliser les chapes.

- Mme I. Golay : Est-ce que la salle multisports sera opérationnelle pour la prochaine rentrée scolaire ?

- M. R. Corthay : Les chapes doivent commencer à la mi-mars donc théoriquement on devrait être bons pour la rentrée scolaire. Mais c'est un chantier avec son lot d'incertitudes.

**5. Rapport de la Commission d'urbanisme sur le concept d'aménagement des Communaux de la Municipalité :**

- M. C. Furer - président : La Municipalité a fait appel à la Commission d'urbanisme pour discuter du concept d'aménagement des Communaux en soumettant à cette Commission un rapport. J'ai ensuite demandé à la Commission d'urbanisme de rapporter sur ces

discussions. Ces 2 documents vous ont donc été fournis à titre informatif. Vous pourrez poser vos questions à la Municipalité ou à la Commission sur leurs documents mais je tiens à vous rappeler que cet échange n'entre pas dans le cadre d'un nouveau préavis, il n'est donc pas question d'accepter ou rejeter le rapport de la Municipalité mais simplement d'en prendre acte.

Mme T. Bonamy lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme qui propose à l'unanimité au Conseil de prendre acte du projet d'aménagement des Communaux proposé par la Municipalité.

- M. J.-L. Rochat : Est-ce que la Municipalité peut nous donner une estimation du coût des aménagements qui ne sont pas budgétisés dans les 2 préavis ?

- M. C. Viquerat : Une partie de ces aménagements sont inclus dans les 2 préavis actifs jusqu'à maintenant. Un périmètre est compris dans le préavis de la salle triple, une partie est comprise dans les aménagements des Communaux – préavis 01 et 02-2021 – l'aménagement du chemin des Poiriers, nouvellement nommé, situé au nord de la salle triple, est inclus dans le budget routier de cette année, charge à nous qu'il reste dans le cadre du budget prévu. Il reste un point concernant les gradins autour du mini-pitch, ils sont en cours de chiffrage et nous allons vous présenter le budget dès que nous l'aurons.

- Mme V. Hüsler : Concernant les places de parc devant la salle, je comprends qu'elles seront occupées assez rarement, lors des grandes manifestations uniquement. Quel est le revêtement prévu pour ces places ?

- M. C. Viquerat : Il s'agit d'un revêtement goudronné identique au reste du parking et de la route. L'objectif est d'éviter que des voitures se parquent en marche avant devant les vitres de la salle, c'est pour cette raison-là que nous voulons bloquer ces 8 places de parc pendant l'usage normal de la salle. On se garde la possibilité de pouvoir les mettre à disposition lors de grandes manifestations.

- Mme V. Hüsler : Je me demandais s'il n'y aurait pas un avantage à prévoir des pavés ajourés au niveau esthétique et pour ne pas augmenter le ruissellement au vu de la faible utilisation prévue ?

- M. C. Viquerat : Le quartier des Communaux n'est pas excellent en termes d'infiltrations. Si on prend les derniers jours où il a plu, il y a 30 jours, on avait plein d'eau à 1m50 de profondeur, on a très peu d'infiltrations dans le secteur. On a prévu des places en pavés filtrants au nord de la salle en espérant que l'infiltration va bien jouer. On a quand même prévu une pente sauvage pour récupérer les eaux au cas où l'infiltration ne se passerait pas très bien.

### **Vote**

Prendre acte du projet d'aménagement des Communaux tel que présenté par la Municipalité.

**Accepté à l'unanimité**

## **6. Préavis 01-2023 : Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) :**

- M. J.-M. Schlaeppi : Pour rappel, en 2022 la Municipalité a fait le choix de refaire son PACom qu'on appelait plan d'affectation communal. Nous avons mandaté l'an passé un bureau spécialisé pour établir un cahier des charges que nous avons ensuite envoyé à 3 bureaux d'urbanisme. Ces derniers ont répondu par des dossiers de qualité en fin d'année. Nous avons choisi en ce début d'année 2023 le bureau qui nous paraissait le plus pertinent et qui a l'analyse la plus fine du territoire communal d'Etoy. Ce soir il faudrait nommer les Commissions nécessaires pour travailler sur le préavis de notre futur PACom.

- M. C. FÜRER – président : J'aimerais apporter une précision : ce préavis est fortement lié au futur plan d'affectation communal. Il parle du crédit d'étude pour son établissement et pas encore du PACom mais il est lié à ce dernier, je proposerais donc que ce préavis soit traité par la Commission des finances et par la Commission d'urbanisme puisque la cette dernière aura la charge du préavis sur le plan d'affectation communal et que ses membres sont d'accord avec cette proposition. Maintenant j'ouvre la discussion pour toute question à la Municipalité ou si quelqu'un s'oppose à l'engagement de la Commission d'urbanisme sur ce préavis et désire nommer une Commission ad hoc à la place.

- M. P. Lüthi : Si j'ai bien compris la Commission d'urbanisme étudierait le crédit d'étude mais est-ce que ce serait automatiquement elle qui ferait la deuxième partie ou est-ce qu'on élirait une Commission du Conseil communal pour cette deuxième partie ?

- M. C. FÜRER – président : D'après notre règlement, tout ce qui a trait à l'urbanisme, dont le plan d'affectation communal fait partie par définition, doit être traité par la Commission d'urbanisme. A priori il n'y a pas vraiment de raison d'avoir une Commission ad hoc en plus pour traiter le PACom lui-même. La question se poserait pour le crédit d'étude mais comme la Commission d'urbanisme sera engagée pour le préavis suivant, il me semblait logique de la faire intervenir dès le début. C'est ouvert à la discussion.

### **Vote**

Confier l'étude de ce préavis à la Commission d'urbanisme et à la Commission des finances.

**Accepté à l'unanimité**

## **7. Préavis 02-2023 : Règlement sur l'usage du domaine public. Nomination d'une Commission :**

- M. C. Viquerat : Il va s'agir d'un nouveau règlement que nous n'avons jamais eu au niveau de la Commune et qui doit différencier 3 types d'usage du domaine public. L'objectif est d'apporter à la Municipalité une base légale pour lui permettre de donner des autorisations

d'utilisation du domaine public, accessoirement aussi pour définir une grille tarifaire permettant de gérer cet espace public. A l'heure actuelle on taxe certaines utilisations, pas beaucoup, la plus fréquente étant les permis de fouille. Dès qu'une entreprise a besoin de faire une fouille sur le domaine public, on a quelque chose pour nous permettre de pouvoir lui facturer une contribution. A ce jour personne n'a jamais fait recours contre cette décision mais légalement on n'a rien qui assure nos arrières et nous donne le pouvoir de facturer quelque chose. Ce règlement devrait nous le permettre dans le futur.

- M. C. FÜRER – président : Ce préavis sera traité par une Commission ad hoc.

- M. M.-O. Christinat : Est-ce que ce règlement comprendra des plans, une cartographie ?

- M. C. Viquerat : Pas du tout car les plans existent déjà. C'est le registre foncier qui qualifie un certain nombre de parcelles de domaine public. Ce qui est lié aux routes à l'heure actuelle en fait partie. C'est l'usage que l'on fait de ce domaine public qui est différent : commun, accru ou privatif.

- M. T. Jakob : Existe-t-il dans les Communes voisines, ou dans le District, des exemples de tels règlements sur lesquels nous pourrions nous inspirer ?

- M. C. Viquerat : Tout à fait, ce n'est pas très courant car ce n'est que récemment que les Communes se sont mises à légiférer sur ce sujet mais il existe un certain nombre de règlements similaires qui sont en fonction dans le Canton. Pour établir notre projet de règlement nous nous sommes basés sur les règlements les plus récents qui ont été admis par les Communes. Nous avons un projet qui est presque prêt, il va devoir être soumis au Canton avant de pouvoir être présenté à la Commission en question.

- Mme J. Amy : Est-ce que vous avez une idée de ce que ça implique comme engagement ?

- M. C. Viquerat : Je pense sincèrement que 2 – 3 séances devraient suffire.

### **Nomination de la Commission ad hoc**

M. L. Magnollay, Mme J. Amy, M. P. Lüthi, M. G. Laville, M. J.-L. Rochat sont **élus par acclamation**.

- M. C. FÜRER – président : Je rappelle à M. L. Magnollay, étant le premier candidat à s'être présenté pour cette Commission, que c'est à vous d'organiser la suite des rencontres sans pour autant faire de vous automatiquement le président.

### **8. Préavis 03-2023 : Règlement sur les équipements communautaires. Nomination d'une Commission :**

- M. J.-M. Fernandez - syndic : Ce règlement qui est applicable déjà dans de nombreuses Communes dans le Canton de Vaud, depuis bien longtemps pour certaines, fait suite à un dépôt de motion par un député au Grand Conseil sur la loi sur les impôts communaux. Cette loi était

complétée par un article 4b et ses dispositions autorisent les Communes à prélever une taxe pour couvrir les dépenses d'équipements collectifs et communautaires communal ou intercommunal liées à des mesures d'aménagement du territoire. Ces taxes s'ajoutent aux contributions déjà perçues pour la réalisation de l'équipement de base pour l'accès, l'alimentation en eau et en énergie, l'évacuation des eaux usées... Qu'est-ce qu'un équipement communautaire ? Un équipement communautaire ou socio culturel, on peut en avoir, comprend toutes les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l'exercice de leurs tâches générales. Il s'agit notamment des bâtiments administratifs, des écoles, des structures d'accueil pour la petite enfance, des garderies ainsi que des transports publics. À cela peuvent s'ajouter des installations sportives et dites socio-culturelles le cas échéant. Ce nouveau règlement permettra de clarifier certaines problématiques et sera notamment utile avec la révision du plan d'affectation du Littoral Parc qui devrait venir à l'enquête publique, si on avance assez rapidement, cet automne ou en début d'année prochaine.

- M. C. Fürer – président : Ce préavis sera traité par une Commission ad hoc et la discussion est ouverte sur ce qui vient de vous être présenté.

- M. M.-O. Christinat : Dans la liste y aurait-il les tarifs pour la salle multifonctions et les salles de sport ?

- M. J.-M. Fernandez – syndic : Non ça n'a rien à voir, les taxes seront sur des surfaces de plancher déterminées.

### **Nomination d'une Commission**

M. G. Knigge (intérêt présenté à M. C. Fürer avant la séance), Mme M. Reist, M. L. Jobin, M. A. Magnollay, Mme A. Lachat sont **élus par acclamation**.

### **9. Projet de statuts de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du District de Morges – nomination d'une Commission consultative :**

- M. J.-M. Schlaeppli : Au 1er janvier de cette année, l'ORPC est devenue autonome pour la gestion financière, le mandat avec la bourse de Saint-Prex ayant pris fin. Cette modification administrative a un impact sur ladite convention car l'ORPC doit aussi intégrer un plafond d'endettement. La loi sur les communes (LC) a été modifiée en 2013 et les nouvelles associations intercommunales doivent établir des statuts de création et ne peuvent plus rédiger des conventions. A l'époque l'ORPC était liée à une convention avec la ville de Morges. L'intégration du plafond d'endettement pour cette Organisation a comme conséquence le remplacement de la convention actuelle par des statuts. Les statuts sont à peu près les mêmes que ceux qui existaient dans la convention à part l'intégration d'un plafond d'endettement comme l'an passé pour le SIS Morget.

- M. C. Fürer – président : Cette question va être traitée par une Commission consultative qui rapporte à la Municipalité, cette dernière

tiendra le Conseil informé de l'évolution du dossier. Comme les changements ne portent quasiment que sur le plafond d'endettement, je proposerais que la Commission des finances s'occupe de ce dossier de la même manière qu'elle l'a fait l'année passée dans le cadre du SIS Morget. Comme c'était un ajout de dernière minute, je n'ai pas eu le temps d'en parler avec la Commission des finances avant notre séance. Je voudrais donner la parole à un membre de la Commission des finances pour savoir s'ils sont d'accord de s'occuper de ce dossier, puis nous traiterons toutes les questions sur ce sujet.

- M. T. Creteigny : Je pense ne pas trahir la pensée du président de la Commission des finances qui est absent ce soir en disant que ça paraît assez naturel que nous regardions ce sujet suivant la même procédure que l'an passé.

### **Vote**

Confier l'étude de ce préavis à la Commission des finances.

### **Accepté à l'unanimité**

### **10. Propositions individuelles :**

- Mme V. Elamly : Où en est la remise en état des 2 lampadaires à la route de la Plantay ? Si ça continue à traîner et considérant les beaux jours qui arrivent, ne faudrait-il pas envisager de sécuriser un peu plus ces fils électriques qui ne sont protégés qu'avec un scotch ?

- M. C. Viquerat : Les nouveaux lampadaires arrivent incessamment. Ce qu'il faut savoir c'est que nous avons eu 4 mois ½ de délai de livraison pour les têtes du haut des mâts. Ils nous sont promis pour fin février donc tout soudain. Mon collègue me souffle qu'ils sont arrivés donc ça devrait tenir les délais.

- Mme V. Elamly : Par rapport à l'état dans lequel le chantier est resté tous ces mois, je ne sais pas si vous avez vu mais ce n'était vraiment pas très sécuritaire.

- M. C. Viquerat : Il n'y a pas d'électricité dessus, il n'y a de l'électricité que la nuit donc la journée quand les enfants sont dehors ça ne craint rien.

- M. M.-O. Christinat : Au mois d'avril il y a la marche pour le climat, dite Marche Bleue, qui part de Genève jusqu'à Berne, et le 4 avril elle s'arrête à Etoy. Je voulais demander si la Municipalité est impliquée ou s'il y a déjà des bénévoles parmi le Conseil pour organiser l'accueil de cette Marche Bleue lors de sa venue à Etoy ?

- M. J.-M. Fernandez – syndic : La Marche Bleue s'arrêtera chez nous. Bien entendue elle sera reçue et logée, je crois qu'il y aura un film projeté le soir. Je ne connais pas encore tous les détails de l'organisation car j'ai été contacté il y a quelques jours en arrière seulement.

- M. P. Lüthi : Je voudrais revenir sur le sujet du parking sauvage car dans mon quartier, le chemin Maudry, j'ai quasiment tous les soirs, et même la journée, des bus qui sont parkés sur la voie publique. À la croisée du Bas du Rossé et Chemin Pra-Riondet il y a maintenant des

voitures parkées tous les jours sur la voie publique. Ce serait bien de pouvoir intervenir surtout qu'à ce croisement c'est un peu dangereux. Une autre question, le jour où la salle triple sera terminée, avez-vous prévu une inauguration avec l'USL, les sociétés locales, les sociétés sportives, pour mettre en valeur le site ?

- M. J.-M. Schlaeppi : On est bien conscients des difficultés dues au parking sauvage des véhicules qui se mettent n'importe où. On fait tout notre possible pour que ça s'arrête, on est même allé trouver le syndic d'une Commune voisine afin qu'il nous prête son ASP pour faire les contrôles, pour lui demander d'augmenter ses heures de passage. On fait le maximum, notre personnel qui peut mettre des amendes le fait mais pour l'instant il n'y a pas de solutions miracles. On essaye à chaque fois de prendre contact avec l'ASP pour lui dire où passer plus précisément, ça a marché pour certains quartiers, on va donc leur dire de passer dans les quartiers que vous avez annoncés, mais c'est compliqué.

- M. J.-M. Fernandez – syndic : Pour la salle triple, oui il y aura une inauguration, mais laissez-nous finir.

- M. F. Chappuis : Ce n'est pas la première fois que je pose la question. Il s'agit de la route qui descend au Moulin de la Vaux à partir de la route cantonale Allaman-Aubonne. Comme vous le savez, lorsque cette route est très utilisée, il arrive parfois, alors qu'elle n'est qu'à un sens, qu'un camion se pointe. Ce n'est pas agréable d'arriver en bas et de devoir faire une marche arrière interminable. Ce n'est quand même pas si compliqué, on ne demande pas de mettre un feu de circulation mais seulement d'installer un feu qui indique quand un camion monte. J'en ai parlé au syndic d'Aubonne, tout le monde se renvoie la balle. Ce n'est quand même pas une grande affaire, ça doit quand même bien être possible et ça simplifierait quand même bien la circulation.

- M. C. Viquerat : un de nos soucis c'est que la commune d'Etoy ne possède qu'un tout petit bout du Chemin de la Vaux, il s'arrête au niveau de la déchetterie, ensuite on passe sur la commune de Lavigny, on traverse le pont sur l'Aubonne et ensuite on est sur le territoire de la commune d'Aubonne. Ce projet de feu pour indiquer quand un camion emprunte un sens unique existe depuis longtemps, au moins 7 ou 8 ans, et c'est une histoire entre Communes, qui veut bien payer, qui veut bien faire quelque chose. Nous n'avons actuellement pas trouvé d'accord.

Séance levée à 21h02

**Prochaine séance :**  
**3 avril 2023**

Le président

La secrétaire

Christophe Fürer

Fanny Gantin

